

Des élections professionnelles du 6 décembre 2018 : - le guide de l'électeur en établissement pénitentiaire -

En cette fin d'année, **les agents** des 3 versants de la Fonction Publique **seront conviés aux urnes pour élire leurs représentants, pour les 4 années à venir**, dans les différents comités techniques et commissions, au niveau inter-ministériel, ministériel ainsi que ses déclinaisons directionnelles. **Chaque agent donnera sa voix sur 4 scrutins ou 5 pour les PS**. Nous vous proposons ici une présentation de ces instances de représentation ainsi que les modalités de vote. Bonne lecture !



Au sein du Ministère de la Justice, le SNEPAP-FSU représente la FSU Justice avec le SNPES-PJJ-FSU. Ensemble, nous siégeons au sein du **Comité Technique Ministériel (CTM)**. C'est un espace de dialogue avec le ministère de la Justice où nous sommes amenés à défendre le statut des agents (désaccord sur la dernière réforme IP de 2017 car insatisfaisante), leur formation (contributions sur les changements portés sur la formation des personnels de surveillance) ou même la création de nouveaux corps (psychologues du ministère de la Justice). Nous voterons également pour le **Comité Technique Hygiène, Sécurité, Conditions de Travail Ministériel**, espace de dialogue dédié aux thèmes collectifs du mieux-être sur site.

Plus spécifiquement au sein de l'Administration Pénitentiaire, il existe le **Comité Technique de l'Administration Pénitentiaire (CTAP)** dont la composition est l'agrégation des votes des Comités Techniques Interrégionaux (CTIR).

Pour chaque DISP justement, il y aura un vote au **Comité Technique Interrégional (CTIR)** qui donnera la représentation régionale, au CTAP et également la représentativité au sein de chaque instance de dialogue local (Comité Technique départemental pour les SPIP et Comité Technique Local pour les établissements pénitentiaires). **Un seul vote qui conditionne 3 instances !**

Enfin, dernier vote, celui relatif à la **Commission Administrative Paritaire (CAP)**, la **Commission Administrative Paritaire Interrégionale (CAPI)** et à la **Commission consultative paritaire (CCP)**. Ces deux types de commissions sont celles qui soutiennent les personnels pour leurs demandes de mutations ou en cas d'incidents disciplinaires.



QUI VOTE ? **POUR QUELS SCRUTINS ?**

Comité Technique Ministériel (CTM)
Et
Comité d'Hygiène de Sécurité et
des Conditions de Travail Ministériel
(CHSCTM)

Comité Technique Interrégional (CTIR)

Je suis...

Personnels de surveillance
(CAPI en plus)

Je vote pour 5 scrutins...

Je suis...

Psychologues
Personnels administratifs
Agents non-titulaires*

Je vote pour 4 scrutins...

Commission Administrative Paritaire
(CAP)
Et Commission Administrative Paritaire
Interrégionale (CAPI)
Ou
Commission Consultative Paritaire
(pour les ANT)

Plus d'informations dans notre dossier élections :

<https://snepap.fsu.fr/category/elections-professionnelles/>

* pour les ANT, possibilité de vote si contrat d'une durée minimale de 6 mois depuis au moins 2 mois ou reconduit successivement depuis au moins 6 mois ou si l'agent est en CDI.

COMMENT VOTER ?

Les élections professionnelles dans les établissements s'organisent par un vote à l'urne ou correspondance

- PS : tous les scrutins à l'urne sauf le CHSCTM par correspondance
- Autres corps : tous les scrutins à l'urne sauf CHSCTM et CAP nationale par correspondance avec dépouillement sur site, en DI ou à la DAP.

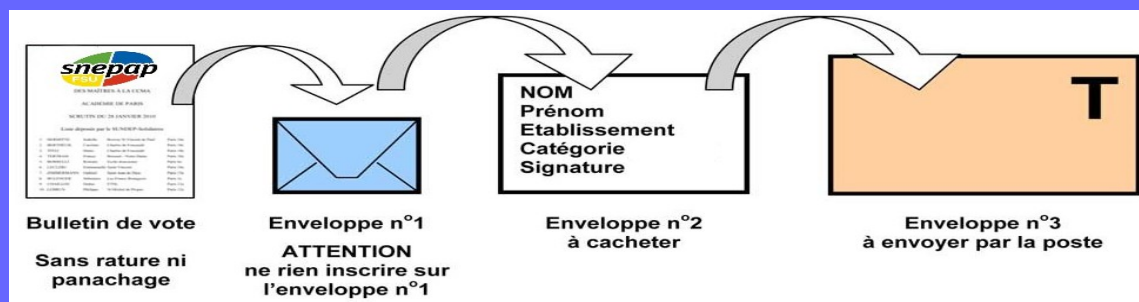
L'Administration remet les kits de vote aux agents, dans leur service, au plus tard le 19 novembre. Les bulletins de vote par correspondance doivent parvenir à l'administration le 6 décembre dernier délai !

Le kit de vote se compose d'une série de 3 enveloppes par scrutin (une couleur par type de scrutin):

➤ Pour chaque scrutin, 3 types d'enveloppes :

- ◆ la plus petite pour y glisser mon bulletin de vote de manière anonyme,
- ◆ je glisse cette dernière dans la 2ème enveloppe sur laquelle je m'identifie, ce qui permettra de comptabiliser mon vote,
- ◆ enfin, je glisse cette 2ème enveloppe dans la 3ème qui servira à l'envoi postal.

ATTENTION A ANTICIPER LE DELAI DE L'ENVOI POSTAL



Le bureau national et votre bureau régional restent à votre disposition pour vous accompagner !

Les syndicats qui vous représenteront auront comme objectifs la défense de vos métiers, de vos statuts et de vos conditions de travail pendant les 4 années à venir ! Il ne faut pas se tromper !

Le SNEPAP-FSU c'est vous ! Nous communiquons régulièrement sur tous les sujets pour que vous ayez connaissance des enjeux stratégiques. Nous sommes un syndicat pluridisciplinaire, très présent au niveau local à travers des congrès régionaux ouverts à tous les agents où, point par point, pour tous les corps, nous explicitons nos positionnements et nos combats.

C'est Ensemble que nous continuerons à faire bouger les choses et grâce à vous !

